



REVUE FINANCIÈRE

4e trimestre 2022

SE DÉMARQUER PAR UNE CROISSANCE DURABLE ET RESPONSABLE



Présentation des résultats

24 février 2023

AVERTISSEMENT

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes ; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles ; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou encore d'acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu de performance ; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et notre divulgation en RSE ; une participation et une collaboration suffisante de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives RSE de Boralex ; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents ; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné », « coefficient d'endettement net », « marge brute d'autofinancement », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution », « ratio de réinvestissement », « liquidités disponibles et financements autorisés », « production anticipée », « flux de trésorerie discrétionnaires par action » et « taux de croissance annuel composé » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022 de Boralex.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars. Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.











Patrick Decostre

Président et chef de la direction





FAITS SAILLANTS

Boralex dépasse la barre des 3 GW de puissance installée à la fin de l'exercice 2022

- 1. Flux de trésorerie discrétionnaires¹ de 77 M\$ au T4 et de 167 M\$ pour l'exercice 2022, des hausses de 34 % et 27 %, respectivement sur les périodes comparables en 2021.
- 2. Ratio de réinvestissement² des flux de trésorerie discrétionnaires de 59 %, en ligne avec notre ratio cible de 50 % à 70 %
- 3. Augmentation de 21 % de la capacité de production et croissance continue du portefeuille de projets
 - Acquisition d'une participation de 50 % dans 5 parcs éoliens aux États-Unis pour une puissance installée attribuable à Boralex de 447 MW le 29 décembre 2022.
 - Mise en service de 3 projets représentant un ajout de 90 MW en décembre : parc éolien Moulins du Lohan (65 MW), parc éolien Mont de Bézard 2 Repowering (13 MW additionnels) et parc solaire Grange du Causse (12 MW).
 - Ajout de 137 MW de projets solaires et éoliens en phase préliminaire du portefeuille de projets au quatrième trimestre.
- 1. Près de 500 M\$ de liquidités et financement autorisés¹ disponibles au 31 décembre 2022 et ratio d'endettement net sur capitalisation de 40 % au 31 décembre 2022 vs 48 % à la fin 2021
- 1. Portefeuille de projets en développement et en construction de 5,5 GW, soit 2,5 GW ou 81 % de plus qu'en 2020, année de référence pour notre plan stratégique 2025

² Le ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.



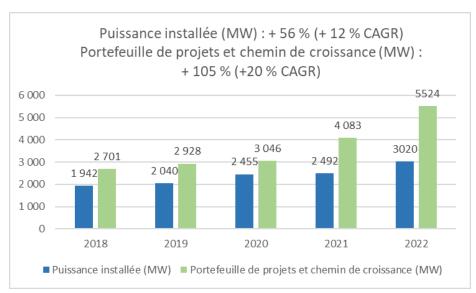


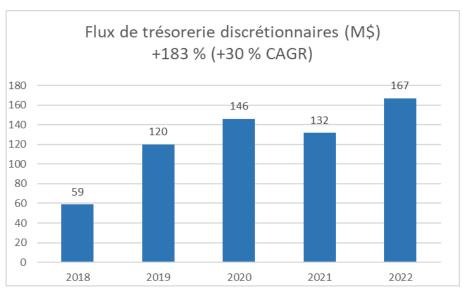


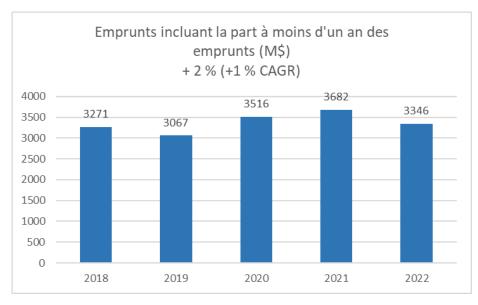


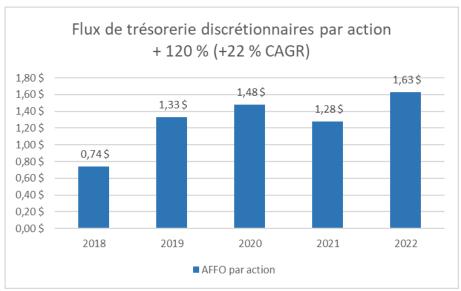
¹Les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

FAITS SAILLANTS - PERFORMANCE HISTORIQUE

















ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES - CANADA ET ÉTATS-UNIS

États-Unis

- En 2022, les États-Unis ont adopté la *Loi sur la réduction de l'inflation* (Inflation Reduction Act « IRA »). La législation comprend l'équivalent de 369 G\$ en subventions et incitatifs fiscaux et vise une augmentation des investissements dans les énergies renouvelables, l'électrification de l'économie et la production d'énergie propre aux États-Unis pour aider à réduire les pressions inflationnistes.
- L'IRA a pour objectif de favoriser le secteur américain de la fabrication en offrant un crédit d'impôt à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en énergie propre. L'IRA prévoit des crédits d'impôt à la production d'environ 30 G\$ pour accélérer la fabrication de panneaux solaires, d'éoliennes et de batteries, ainsi que pour le traitement des minéraux critiques.

Canada

- L'Énoncé économique de l'automne 2022 affirme sans détour qu' « à la lumière de l'Inflation Reduction Act introduit aux États-Unis, des mesures importantes devront être prises pour que le Canada reste compétitif » et que « d'importantes mesures additionnelles seront annoncées dans le budget 2023 ».
- Au Québec, le gouvernement et Hydro-Québec continuent de privilégier la filière éolienne pour répondre aux besoins énergétiques futurs, chiffrés à 100 TWh d'ici 2050.
- En Ontario, de nouveaux besoins en puissance confirmés dès 2025 et dans les années qui suivront incitent l'*Independent Electricity System Operator* (IESO) à développer des mécanismes d'approvisionnement pour y répondre. Des appels d'offres sont présentement en cours et d'autres suivront au cours de 2023, par l'entremise desquels l'IESO prévoit sécuriser jusqu'à 4 000 MW de puissance.





ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES - FRANCE ET ROYAUME-UNI

France

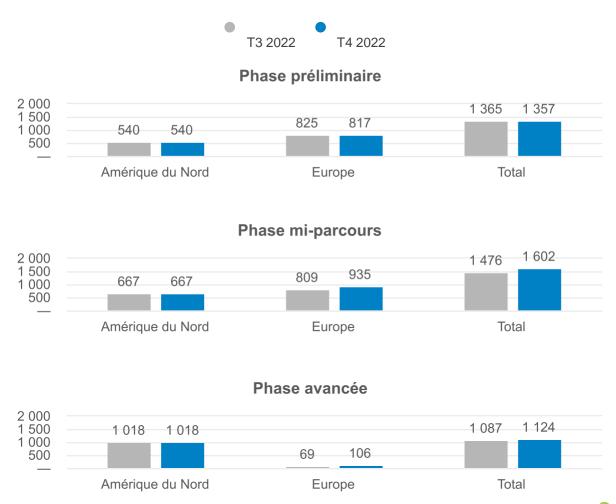
• En France, la stratégie énergétique du gouvernement pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et devenir le premier grand pays à sortir de la dépendance aux énergies fossiles repose sur trois piliers : sobriété énergétique, développement du nucléaire et développement massif des énergies renouvelables. Dans le cadre du *Plan énergies renouvelables* lancé en juin, diverses mesures visant à en accélérer le développement ont été adoptées ou font encore l'objet de discussions au Parlement.

Royaume-Uni

• Au Royaume-Uni, la politique énergétique se caractérise par un objectif de décarbonation du bouquet électrique d'ici 2035 et la volonté de répondre à la crise énergétique. Le contexte est favorable au développement des énergies renouvelables : l'Angleterre cible surtout le solaire et de nouvelles perspectives pour l'éolien terrestre. Pour sa part, l'Écosse se tourne principalement vers l'éolien terrestre. Elle a publié à la fin 2022, sa politique pour l'éolien terrestre dans laquelle elle prévoit atteindre au moins 20 GW de puissance installée d'ici 2030. Ceci représente une augmentation de 11 GW sur les 9 GW actuellement en exploitation.

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS









ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

PORTEFEU	ILLE DE PROJETS		CANADA ET ÉTATS-UNIS	FRANCE ET AUTRES	TOTAL BORALEX	
TOTAL	PHASE PRÉLIMINAIRE					
4 083 MW	Droits fonciers sécurisés Interconnexion possible		265 MW	439 MW	704 MW	
STOCKAGE	Vérification de l'acceptabilité par les collectivités locales et des risques	\$	275 MW	378 MW	653 MW	
820 MW	règlementaires	PUISSANCE DE PRODUCTION	540 MW	817 MW	1 357 MW	
		STOCKAGE 🕢	660 MW	83 MW	743 MW	
	PHASE MI-PARCOURS					
	Amérique du Nord : Évaluation et design préliminaire pour faire une soumission		667 MW	707 MW	1 374 MW	
	Europe : Design préliminaire et demandes d'autorisations administratives effectuées	%		228 MW	228 MW	
	a autorisations administratives effectuee	PUISSANCE DE PRODUCTION	667 MW	935 MW	1 602 MW	
		STOCKAGE 🕖	-	-	-	
	PHASE AVANCÉE					
	 Amérique du Nord : Projet soumis dans un appel d'offres⁽¹⁾ 	(193 MW	96 MW	289 MW	
	 Europe : Projet autorisé par les autorités règlementaires et soumis dans un appel 		825 MW	10 MW	835 MW	
	d'offres (France) ⁽¹⁾ (1) ou à la recherche active d'un partenaire pour les	PUISSANCE DE PRODUCTION	1 018 MW	106 MW	1124 MW	
	projets avec CAE corporatifs	STOCKAGE 🕖	77 MW	-	77 MW	
	TOTAL	1	1 125 MW	1242 MW	2 367 MW	
	TOTAL		1 100 MW	616 MW	1 716 MW	
		PUISSANCE DE PRODUCTION	2 225 MW	1858 MW	4 083 MW	
		STOCKAGE 🕖	737 MW	83 MW	820 MW	



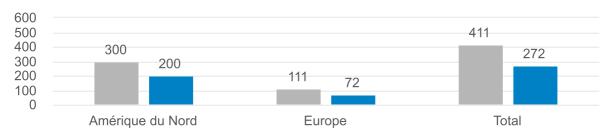


ORIENTATION CROISSANCE

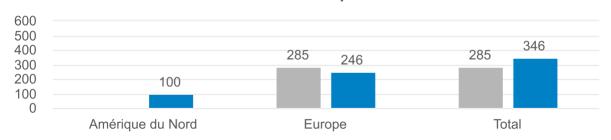
CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE



Phase sécurisée



Phase en construction ou prêts à construire







ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

CHEMIN DE	CROISSANCE		CANADA ET ÉTATS-UNIS	FRANCE ET AUTRES	TOTAL BORALEX						
TOTAL	PHASE SÉCURISÉE										
618 MW	Amérique du Nord : Contrat obtenu (REC ou CAE) et interconnexion sécurisée	lack	-	72 MW	72 MW						
	• Europe : Contrat obtenu (CAE) et	\$	200 MW	-	200 MW						
STOCKAGE 3 MW	interconnexion sécurisée (France); projet autorisé par les autorités règlementaires et interconnexion sécurisée (Écosse)	PUISSANCE DE PRODUCTION	200 MW	72 MW	272 MW						
3 141 44	interconnexion securisee (Ecosse)	STOCKAGE 🕖	-	-	-						
	PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE										
	Permis obtenus		100 MW	233 MW	333 MW						
	Financement en coursDate de mise en service établie		-	13 MW	13 MW						
	Purgé de tous recours (France)Autorisé par le Conseil d'administration	PUISSANCE DE PRODUCTION	100 MW	246 MW	346 MW						
	de Boralex	STOCKAGE 🕖	-	3 MW	3 MW						
			100 MW	305 MW	405 MW						
	TOTAL	※	200 MW	13 MW	213 MW						
		PUISSANCE DE PRODUCTION	300 MW	318 MW	618 MW						
		STOCKAGE 🛭		3 MW	3 MW						
	ACTUELLEMENT EN E Au 31 décembre 2022 et au 23 février 2023.	XPLOITAT	ION 3 02	o mw							





CHEMIN DE CROISSANCE

4 400 MW 272 MW 3 638 MW **SEUIL DU GREENS CORNERS** 290 MW 120 MW | SOLAIRE CAMBRÉSIS 2-3 | 20 MW N.Y. (É.U.) ÉOLIEN | FRANCE **56 MW BALD MOUNTAIN** LES CENT MENCAUDÉES 13 MW | SOLAIRE | FRANCE 20 MW | SOLAIRE 17 MW | ÉOLIEN | FRANCE 1 ER SEM. INV. 22 M\$ **PRÉVERANGES** N.Y. (É.U.) 3 020 MW 12 MW | ÉOLIEN | FRANCE | EDF MONT DE BAGNY II **BOIS ST-AUBERT** SANDY CREEK | 20 MW 20 ANS | CR | 1ER SEM. 15 MW | ÉOLIEN | FRANCE 21 MW | ÉOLIEN | FRANCE | EDF INV. 25 M\$ | BAIIA 2 M\$ SOLAIRE N.Y. (É.U.) 20 ANS | CRAO | 1ER SEM. BOIS DÉSIRÉ | 10 MW INV. 57 M\$ | BAIIA 4 M\$ WEST RIVER | 20 MW **CAUMONT-CHÉRIENNES** ÉOLIEN | FRANCE SOLAIRE N.Y. (É.U.) 17 MW | ÉOLIEN | FRANCE **HELFAUT** 2 492 MW **ÉPARMONTS** EDF | 20 ANS | CRAO | 2^E SEM. 21 MW | ÉOLIEN | FRANCE SKY HIGH | 20 MW **REPOWERING | 10 MW** INV. 35 M\$ | BAIIA 2 M\$ 2^E SEM. INV. 41 M\$ SOLAIRE N.Y. (É.U.) ÉOLIEN | FRANCE **BOIS RICART MOULIN BLANC** 14 MW | ÉOLIEN | FRANCE 29 MW | ÉOLIEN | FRANCE EDF | 20 ANS | CR | 2^E SEM. EDF | 20 ANS | CRAO | 2E SEM. INV. 39 M\$ | BAIIA 4 M\$ INV. 63 M\$ | BAIIA 5 M\$ MARCILLÉ **LIMEKILN** 13 MW | ÉOLIEN | FRANCE 106 MW | ÉOLIEN | ÉCOSSE EDF | 20 ANS | CR | 2^E SEM. 2^E SEM. | INV. 254 M\$ INV. 30 M\$ | BAIIA 2 M\$ APUIAT(3) 100 MW | ÉOLIEN | 2E SEM. QC (CANADA) INV. 299 M\$ BAIIA 27 M\$ PROJETS SÉCURISÉS **TOTAL CIBLE** 2021 2022(2) 2023 2024(4) 2025 PROJETS EN CONSTRUCTION **EN EXPLOITATION**(1)

(1) Correspond à la puissance installée de production et exclut la puissance installée pour des projets de stockage.

OU PRÊTS À CONSTRUIRE (5)









⁽²⁾ Au 31 décembre 2022 et au 23 février 2023.

⁽³⁾ La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

⁽⁴⁾ Certains éléments, dont le BAIIA des projets pour les mises en service prévues en 2024, seront divulgués ultérieurement puisque des mesures sont toujours en cours pour optimiser davantage ces projets.

⁽⁵⁾ L'investissement total et le BAIIA annuel estimé pour les projets situés en France ont été convertis en dollars canadiens au taux de clôture au 31 décembre 2022. 🙈

RÉALISATIONS 2022 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Croissance

- Acquisition d'une participation dans cinq projets éoliens aux États-Unis représentant une puissance nette de 447 MW.
- Mise en service de six parcs éoliens qui ont ajouté 115 MW en puissance installée.
- Des projets éoliens totalisant 300 MW ont progressé et sont maintenant à l'étape prêts à construire avec des mises en service prévues en 2023 et en 2024.
- Partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets éoliens de 400 MW chacun.
- Ajout de projets éoliens totalisant 113 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Ajout de projets de parcs éoliens totalisant 82 MW au portefeuille de projets de l'Europe à la suite de l'acquisition d'Infinergy, en juillet 2022.
- Trois projets éoliens totalisant 42 MW ont été retenus dans le cadre du premier appel d'offres neutre en France.

Clientèle

- Stratégie CAÉ corporatifs et marché/hedging permettant de profiter des occasions offertes par le marché.
- Résiliation anticipée de contrats d'achat d'électricité qui représentent près de 25 % de la production d'électricité de Boralex en France et signature de nouveaux contrats.
- Augmentation de la demande de la part de clients européens potentiels de la Société, compte tenu de la hausse des prix d'énergie.
- Discussions en cours afin de conclure des CAÉ corporatifs en France et au Royaume-Uni.

Diversification

- Mise en service d'un parc solaire qui a ajouté 12 MW en puissance installée.
- Un projet solaire de 13 MW a progressé et est maintenant à l'étape prêt à construire.
- Ajout de projets solaires totalisant 206 MW et de projets de stockage totalisant 600 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Ajout de projets de parcs solaires totalisant 24 MW et de projets de stockage totalisant 26 MW au portefeuille de projets en Europe, à la suite de l'acquisition d'Infinergy, en juillet 2022.
- Sélection de cinq projets de parcs solaires de Boralex totalisant 540 MW de production d'électricité et 77 MW de stockage lors d'un appel d'offres dans l'État de New York.

Optimisation

- Partenariat avec EIP, qui acquiert une participation de 30 % du portefeuille d'actifs en exploitation et de projets en développement en France.
- Optimisation de la structure de financement de la Société à la suite d'un remboursement de la facilité de crédit rotatif, de remboursements anticipés d'un emprunt projet au montant de 98 M\$ et du billet américain de 35 M\$ (27 M\$ US) avec une partie des fonds provenant de l'investissement de EIP.
- Optimisation de la maintenance et de l'entretien de parcs éoliens canadiens et français pour une puissance installée totale de 140 MW.
- Vente d'actifs démantelés couvrant une partie des coûts des projets de repowering.
- Mise en service de quatre parcs éoliens à la suite des travaux de repowering au cours de l'exercice, assortis de nouveaux contrats d'une durée de 20 ans.













Bruno Guilmette

Premier vice-président et chef de la direction financière

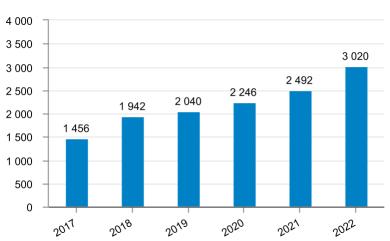






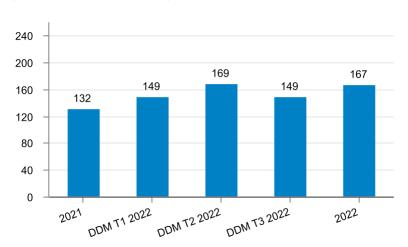
PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025





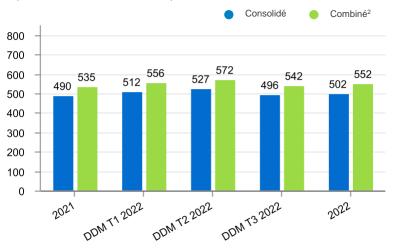
Flux de trésorerie discrétionnaires²

(en millions de dollars canadiens)



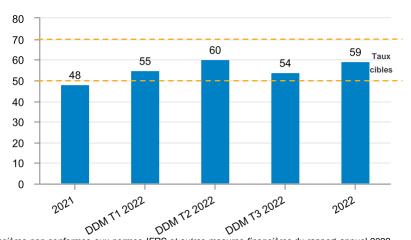
BAIIA(A)¹

(en millions de dollars canadiens)



Ratio de réinvestissement³

(en %)



Le BAllA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

³ Le Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

²Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Être la référence RSE auprès de ses partenaires

ENVIRONNEMENT

Croître en ayant à coeur une trajectoire durable et résiliente

Déploiement de plusieurs projets de sensibilisation auprès des employés, tels que des célébrations du jour de la Terre, des ateliers Fresque du climat (en France) et la réduction de déchets dans les sites et bureaux.

Finalisation de l'analyse des risques physiques liés aux changements climatiques suivant les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Les membres du comité de direction, tout comme ceux du conseil d'administration, ont reçu deux formations liées à la RSE en 2022, dont l'une porte sur le cadre du GIFCC.

Mise à jour et publication de la Mission environnementale de Boralex, reflétant l'évolution des ambitions de l'entreprise en matière d'environnement. (T4)

Adhésion auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) nous engageant à nous fixer un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à long terme, fondé sur la science. (T4)

Adhésion à la Déclation d'action sur l'engagement en matière de politique climatique publiée dans le cadre de la COP27, nous engageant à promouvoir auprès des gouvernements et associations sectorielles les objectifs de l'Accord de Paris. (T4) SOCIÉTÉ

Respecter les vivants

Publication des engagements pris dans le cadre de "Parité d'ici 30" dans le but de promouvoir la représentativité féminine dans le secteur des énergies renouvelables.

Ajout d'une cible de diversité portant sur la proportion des femmes en poste de gestion ainsi qu'une cible en matière de santé et sécurité dans la compensation variable des dirigeants.

Lancement de formations offertes à l'ensemble des employés sur l'inclusion et la diversité, et sur les biais inconscients.

Première participation d'une cohorte de 13 collaboratrices Boralex au Défi 100 jours de l'effet A.

Atelier de sensibilisation des collaborateurs en Amérique du Nord dans le cadre de la Journée nationale de Vérité et Réconciliation du 30 septembre.

Mise à jour de l'engagement de Boralex en matière de santé et sécurité au travail.

Augmentation de la cible corporative de représentation féminine au Conseil d'administration, la faisant passer d'au moins 30 % à un minimum de 40 %; les femmes représentent aujourd'hui 45 % des membres de notre Conseil. (T4)

GOUVERNANCE

Faire de l'exemplarité en matière de gestion une valeur partagée

Publication du deuxième rapport RSE distinct de la Société en février 2022.

Participation de Boralex à plusieurs référents externes, dont CSA, CDP, EcoVadis et Corporate Knights.

Publication et déploiement de la Charte d'approvisionnement responsable, incluant une évaluation EcoVadis auprès de nos plus importants fournisseurs.

Formalisation de la responsabilité en RSE auprès de l'ensemble du Conseil d'administration et inclusion dans les mandats des différents comités.

Création d'une vice-présidence, gestion intégrée des risques et responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) visant à incorporer les questions environnementales et sociétales dans la gestion des risques d'entreprise. (T4)

Révision du Code d'éthique de l'entreprise, avec déploiement prévu en 2023, pour refléter nos ambitions de croissance et notre engagement de produire des énergies renouvelables de façon durable pour les générations futures. (T4)



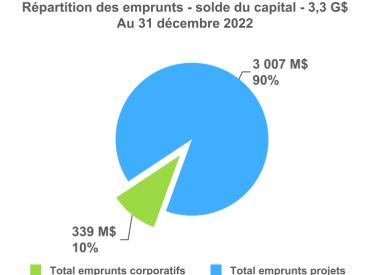






PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Augmenter la proportion de financement corporatif, incluant le financement durable, et obtenir une cote de crédit "Investment Grade"



Près de 500 M\$ de liquidités et financements autorisés disponibles⁽¹⁾ au 31 décembre 2022.

¹ Les liquidités disponibles et financement autorisés est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.







PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - COMBINÉ⁽¹⁾ (en GWh)

(ch own)	T4 2022	Anticipé ⁽²⁾	T4 2021	T4 2022 vs Ar	nticipé ⁽²⁾	T4 2022 vs	T4 2021
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	815	808	724	7	1	91	12
Total éolien Canada	815	808	724	7	1	91	12
Éolien France							
Actifs comparables ⁽⁵⁾	676	688	589	(12)	(2)	87	15
Mises en service ⁽⁴⁾	25	24	1	1	5	24	>100
Arrêts temporaires - Repowering	34	36	23	(2)	(8)	11	45
Total éolien France	735	748	613	(13)	(2)	122	20
Total éolien							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	1 491	1 496	1 313	(5)	_	178	14
Mises en service ⁽⁴⁾	25	24	1	1	5	24	>100
Arrêts temporaires - Repowering	34	36	23	(2)	(8)	11	45
Total éolien	1 550	1 556	1 337	(6)	_	213	16
Hydro Canada	92	100	91	(8)	(8)	1	1
Hydro États-Unis	83	99	132	(16)	(16)	(49)	(37)
Total hydro	175	199	223	(24)	(12)	(48)	(21)
Solaire France							
Actifs comparables	3	4	4	(1)	(5)	(1)	(12)
Mise en service ⁽⁴⁾	5	5	1	_	(3)	4	>100
Total solaire France	8	9	5	(1)	(4)	3	90
Solaire États-Unis							
Actifs comparables ⁽³⁾	81	83	76	(2)	(2)	5	6
Total solaire	89	92	81	(3)	(3)	8	10
Cession Senneterre	_	_	20		_	(20)	(100)
Total thermique	_	_	20	_	_	(20)	(100)
Total ⁽³⁾	1 814	1 847	1 661	(33)	(2)	153	9

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.









⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2022.

⁽³⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽⁴⁾ Se référer au tableau Évolution du portefeuille en exploitation du rapport annuel 2022.

⁽⁵⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - COMBINÉ(1) 2022 2021 2022 vs Anticipé(2) 2022 vs 2021 Anticipé⁽²⁾ (en GWh) en GWh en GWh en GWh en GWh % en GWh % **Éolien Canada** Actifs comparables(3)(5) 2810 2 771 2 650 39 1 160 6 6 Total éolien Canada 2 771 39 2810 2 650 1 160 **Éolien France** (2)Actifs comparables⁽⁵⁾ 1994 2 170 2 0 3 4 (176)(8)(40)Mises en service(4) 32 105 127 (22)(17)73 >100 63 70 82 (24)Arrêts temporaires - Repowering (7)(10)(19)**Total éolien France** 2 162 2 3 6 7 2 148 (205)(9) 14 1 Total éolien Actifs comparables(3)(5) 4 804 4 941 4 684 (137)(3)120 3 (17)Mises en service(4) 105 127 32 (22)73 >100 63 70 82 Arrêts temporaires - Repowering (7)(10)(19)(24)Total éolien 4 972 5 138 4 798 (166)(3) 174 4 Hydro Canada 401 406 382 (1) 19 5 (5)Hydro États-Unis 351 385 407 (9) (14)(34)(56)Total hydro 752 791 789 (39)(5) (37)(5) Solaire France Actifs comparables 22 22 21 1 1 Mises en service(4) 36 39 (3)(8) 1 35 >100 **Total solaire France** 58 61 22 (3) (5) 36 >100 Solaire États-Unis Parcs solaires Boralex US Solar(3) 478 (15)(3)493 461 17 4 **Total solaire** 536 554 483 (18)(3) 53 11 19 (19)Cession Blendecques (100)Cession Senneterre 40 126 40 (86)(68)40 145 40 (105)(73)**Total thermique** (3) Total⁽³⁾ 6 300 6 483 6 215 (183)85 1







⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2022.

⁽³⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽⁴⁾ Se référer au tableau Évolution du portefeuille en exploitation de la section II – Analyse des résultats, de la situation de trésorerie et de la situation financière - IFRS du rapport annuel 2022

⁽⁵⁾ Oldman qui a été vendu en juillet 2021 et la Bouleste en avril 2022 ont été inclus dans les actifs comparables comme leur impact sur les résultats est négligeable.

PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

		Cons	olidé			Combiné ⁽²⁾			
			Variation				Va	riation	
(en millions de dollars canadiens)	T4 2022	T4 2021	\$	%	T4 2022	T4 2021	\$	%	
Éolien	295	164	131	79	317	183	134	73	
Hydro	18	18	_	_	18	18	_	_	
Solaire	9	7	2	40	9	7	2	40	
Thermique	_	3	(3)	(100)	_	3	(3)	(100)	
Total	322	192	130	68	344	211	133	63	

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.





⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET BAIIA(A)⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

		Consc	olidé		Combiné ⁽²⁾			
			Variation			Varia		riation
(en millions de dollars canadiens)	T4 2022	T4 2021	\$	%	T4 2022	T4 2021	\$	%
Résultat d'exploitation	7	74	(67)	(91)	14	82	(68)	(82)
BAIIA(A) ⁽¹⁾								
Éolien	173	152	21 —	14	184	163	21 —	13
Hydro	12	13	(1)	(6)	12	13	(1)	(6)
Solaire	3	5	(2)	(46)	7	5	2	33
Corporatif								
Développement	(8)	(5)	(3)	(55)	(8)	(5)	(3)	(55)
Administration	(16)	(10)	(6)	(50)	(16)	(10)	(6)	(50)
Autres dépenses	(6)	(3)	(3)	>(100)	(6)	(3)	(3)	>(100)
Total corporatif	(30)	(18)	(12)	(62)	(30)	(18)	(12)	(64)
Total - BAIIA(A) ⁽¹⁾	158	152	6	4	173	163	10	6

⁽⁾ Résultat est total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se réfèrer à la rubrique Mostres financières for conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annue 2022. >(100)





⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES¹ - CONSOLIDÉ

		Trimes	tre		DDM				
,			Varia	tion			Var	iation	
	T4 2022	T4 2024	¢	0/	31 déc.	31 déc.	.	0/	
(en millions de dollars canadiens)	T4 2022	T4 2021	\$	%	2022	2021	\$	<u>%</u>	
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	189	81	108	>100	513	345	168	49	
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(48)	35	(83)	>(100)	(110)	18	(128)	>100	
Marge brute d'autofinancement ¹	141	116	25	22	403	363	40	11	
Versements sur les emprunts non courants (projets) ²	(47)	(50)	3	6	(212)	(222)	10	4	
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ³	(1)	_	(1)	>(100)	7	8	(1)	(17)	
	93	66	27	42	198	149	49	33	
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16	(4)	(4)	_	(14)	(15)	(13)	(2)	(16)	
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁴	(19)	(7)	(12)	>(100)	(37)	(20)	(17)	(76)	
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(2)	(3)	1	18	(12)	(8)	(4)	(50)	
Frais de développement (aux résultats)	9	6	3	62	33	24	9	36	
Flux de trésorerie discrétionnaires ¹	77	58	19	34	167	132	35	27	
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	17	17	_	(1)	68	68	_	_	
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 763	102 619	144	_	102 726	102 619	107	_	
Flux de trésorerie discrétionnaires par action ⁵	0,75	0,56	0,19	33	1,63	1,28	0,34	27	
Dividendes versés actionnaires - par action	0,165	0,165	_		0,66	0,66	_		
Ratio de distribution ⁵					41 %	52 %			
Ratio de réinvestissement ⁵					59 %	48 %			

¹La Marge Brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

⁵Les Flux de trésorerie discrétionnaires par action, le Ratio de distribution et le Ratio de réinvestissement sont des ratios non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces ratios peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.





² Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes.

³ Pour les trois mois clos le 31 décembre 2022, ajustement de 1 M\$ composé principalement de frais de transactions et d'acquisitions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ajustement favorable de 7 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ajustement favorable de 8 M\$ composé principalement de 5 M\$ de paiements de frais et passifs assumés liés aux acquisitions ainsi que 3 M\$ pour des activités de financement antérieures ou non liées à des sites en exploitation.

⁴ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

SITUATION FINANCIÈRE - APERÇU

		Conso	lidé		
			Variation		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 déc. 2022	31 déc. 2021	\$	%	
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	374	259	115	45	
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	3 675	3 634	41	1	
Goodwill et Immobilisations incorporelles	1 292	1 365	(73)	(5)	
Actif net financier	213	8	205	>100	
Total de l'actif	6 539	5 751	788	14	
Emprunts - solde du capital	3 346	3 682	(336)	(9)	
Total emprunts projets ¹	3 007	3 141	(134)	(4)	
Total emprunts corporatifs	339	541	(202)	(37)	
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,24	3,06	_	_	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex	1 681	1 001	680	68	
Valeur aux livres par action (\$)	16,38	9,76	6,62	68	
Coefficient d'endettement net au marché (%) ²	40 %	48 %	_	(8)	







¹Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

² Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport annuel 2022.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER DANS LA DIVULGATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Dépréciation d'actifs États-Unis sans effet sur les flux de trésorerie

• Au quatrième trimestre 2022, la Société a enregistré une dépréciation pour les actifs solaires américains suite à la hausse subite et prononcée des taux d'intérêt aux États-Unis causant une diminution de la valeur recouvrable en raison de la hausse du taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Considérant que Boralex s'est protégée contre l'augmentation des taux d'intérêts via un swap, l'effet net de cet élément sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex est de 10 M\$. Ces éléments n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de la période de trois mois close le 31 décembre 2022. Enfin, les éléments mentionnés ci-haut n'ont pas d'impact sur la performance anticipée pour ces actifs.

Annonce du prix seuil des contrats de compléments de rémunération en France

• Le 28 décembre 2022, un arrêté fixant le prix seuil des contrats de compléments de rémunération à 44,78 €/MWh pour 2022 a été publié, soit un montant inférieur aux tarifs de référence des contrats de Boralex, tel que la direction avait estimé au cours du troisième trimestre. La Société devra ainsi verser à l'État français la totalité de la différence entre les prix de marché perçus et les tarifs de référence des contrats depuis le 1er janvier 2022. Au 31 décembre 2022, la Société a continué à comptabiliser une provision égale aux revenus supplémentaires générés par ces actifs. Cette provision s'applique en réduction des revenus à l'état des résultats.

Annonce du prix seuil pour l'éolien et le solaire en France

• Le 30 décembre 2022, le gouvernement français a adopté la Loi de finances pour 2023 qui inclut la transposition en droit français de la mesure d'urgence annoncée en septembre 2022 par le Conseil de l'Union européenne (UE) afin de réagir aux difficultés pour les consommateurs causées par les prix élevés de l'électricité. Cette nouvelle taxe prévoit une contribution calculée à 90 % des revenus en excès d'un seuil de 100 €/MWh à partir du 1^{er} juillet 2022, et s'applique à tous les parcs en exploitation, sauf ceux qui bénéficient d'un contrat de complément de rémunération, activé ou non. Les revenus additionnels générés par les actifs concernés par cette mesure ont donc été en grande partie compensés par l'enregistrement d'une charge d'exploitation au cours du quatrième trimestre.

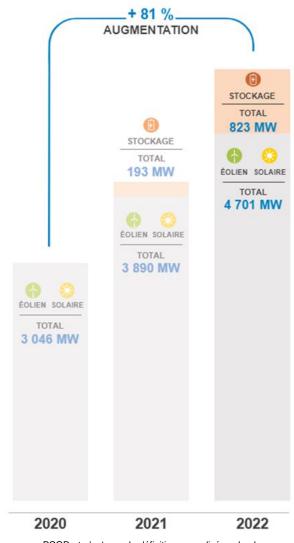




CONCLUSION

- 1. Augmentation de 21 % de la capacité de production qui a dépassé la barre des 3 GW
- 2. Ajout de 137 MW de projets en phase préliminaire du portefeuille de projets au quatrième trimestre
- 3. Portefeuille de projets en développement et en construction de 5,5 GW au total
- 4. Flux de trésorerie discrétionnaires¹ de 167 M\$ pour l'exercice 2022, en hausse de 27 % sur 2021
- 5. Solide position financière avec près de 500 M\$ de liquidités et financements autorisés¹ et un coefficient d'endettement net², au marché de 40 %

Portefeuille de projets en développement et en construction



¹Les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

²Le coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du présent rapport.









ANNEXES



Données historiques

<u>27</u>

Production d'électricité - Consolidé | 28





DONNÉES HISTORIQUES

Cours de l'action

(Prix de clôture mensuel en dollars canadiens) **Taux de croissance annuel composé**¹: **11** %

(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)

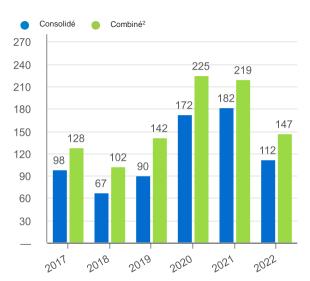


40,02 \$ / action au 31 décembre 2022

Résultat d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

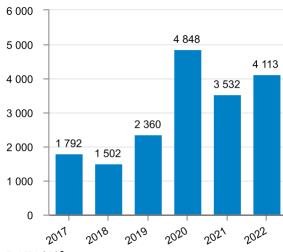
Taux de croissance annuel composé¹ : 3 % (Consolidé) et 3 % (Combiné²)



Capitalisation boursière

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹: 18 %



BAIIA(A)3

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹: 13 % (Consolidé) et 12 % (Combiné²)



¹ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

² Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CONSOLIDÉ

(en GWh) Anticipé⁽¹⁾⁽²⁾ T4 2021 T4 2022 vs Anticipé⁽¹⁾⁽²⁾

	14 2022	Anticipe(*/\-/	14 2021	14 2022 VS AII	licipe	14 2022 VS	14 2021
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	620	618	555	2	_	65	12
Total éolien Canada	620	618	555	2	_	65	12
Éolien France							
Actifs comparables ⁽⁵⁾	676	688	589	(12)	(2)	87	15
Mises en service ⁽⁴⁾	25	24	1	1	5	24	>100
Arrêts temporaires - Repowering	34	36	23	(2)	(8) C	11	45
Total éolien France	735	748	613	(13)	(2)	122	20
Total éolien							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	1 296	1 306	1 144	(10)	(1)	152	13
Mises en service ⁽⁴⁾	25	24	1	1	5	24	>100
Arrêts temporaires - Repowering	34	36	23	(2)	(8)	11	45
Total éolien	1 355	1 366	1 168	(11)	(1)	187	16
Hydro Canada	92	100	91	(8)	(8)	1	1
Hydro États-Unis	83	99	132	(16)	(16)	(49)	(37)
Total hydro	175	199	223	(24)	(12)	(48)	(21)
Solaire France							
Actifs comparables	3	4	4	(1)	(5)	(1)	(12)
Mise en service - France ⁽⁴⁾	5	5	1	_	(3)	4	>100
Total Solaire France	8	9	5	(1)	(4)	3	90
Solaire États-Unis							
Actifs comparables ⁽³⁾	81	83	76	(2)	(2)	5	6
Total solaire	89	92	81	(3)	(3)	8	10
Cession Senneterre	_	_	20	_	_	(20)	(100)
Total Thermique	_	_	20	_	_	(20)	(100)
Total	1 619	1 657	1 492	(38)	(2)	127	9

⁽¹⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.







⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2022.

⁽³⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽⁴⁾ Se référer au tableau Évolution du portefeuille en exploitation de la section II - Analyse des résultats, de la situation de trésorerie et de la situation financière - IFRS du rapport annuel 2022.

⁽⁵⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CONSOLIDÉ

111000110			<u> </u>		OOL		
(en GWh)	2022	Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾	2021	2022 vs Antic	ipé ⁽¹⁾⁽²⁾	2022 vs 2	2021
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables(3)(5)	2 127	2 085	1 987	42	2	140	7
Total éolien Canada	2 127	2 085	1 987	42	2	140	7
Éolien France							
Actifs comparables ⁽⁵⁾	1 994	2 170	2 034	(176)	(8)	(40)	(2)
Mises en service ⁽⁴⁾	105	127	32	(22)	(17)	73	>100
Arrêts temporaires - Repowering	63	70	82	(7)	(10)	(19)	(24)
Total éolien France	2 162	2 367	2 148	(205)	(9)	14	1
Total éolien							
Actifs comparables ⁽⁵⁾	4 121	4 255	4 021	(134)	(3)	100	2
Mises en service ⁽⁴⁾	105	127	32	(22)	(17)	73	>100
Arrêts temporaires - Repowering	63	70	82	(7)	(10)	(19)	(24)
Total éolien	4 289	4 452	4 135	(163)	(4)	154	4
Hydro Canada	401	406	382	(5)	(1)	19	5
Hydro États-Unis	351	385	407	(34)	(9)	(56)	(14)
Total hydro	752	791	789	(39)	(5)	(37)	(5)
Solaire France							
Actifs comparables	22	22	21	_	_	1	1
Mise en service - France ⁽⁴⁾	36	39	1	(3)	(8)	35	>100
Total Solaire France	58	61	22	(3)	(5)	36	>100
Solaire États-Unis							
Parcs solaires Boralex US Solar(3)	478	493	461	(15)	(3)	17	4
Total solaire	536	554	483	(18)	(3)	53	11
Cession Blendecques	_	_	19	_	_	(19)	(100)
Cession Senneterre	40	_	126	40	_	(86)	(68)
Total thermique	40	_	145	40	_	(105)	(73)

⁽¹⁾ Tattal en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en 5-6/12 et des arrêts prévus pour les sites d'expensace et pour les autrel 1809, à partir des étude 3 le productibles réalisé 65.

^{1 0000}







⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2022.

⁽³⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

		Consc	olidé			Combiné ⁽²⁾			
			Variation				Var	iation	
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	\$	%	2022	2021	\$	%	
Éolien	681	542	139	26	756	614	142	23	
Hydro	71	64	7	12	71	64	7	12	
Solaire	60	44	16	37	60	44	16	37	
Thermique	6	21	(15)	(71)	6	21	(15)	(71)	
Total	818	671	147	22	893	743	150	20	

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.





⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET BAIIA(A)(1) - RÉSULTATS SECTORIELS

		Consc	olidé			Comb	oiné ⁽²⁾		
			Va	riation			Va	riation	
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	\$	%	2022	2021	\$	%	
Résultat d'exploitation	112	182	(70)	(39)	147	219	(72)	(33)	
BAIIA(A) ⁽¹⁾									
Éolien	508	475	33	7	551	517	34	7	
Hydro	51	47	4	9	51	47	4	9	
Solaire	46	37	9	25	51	37	14	40	
Thermique	2	4	(2)	(59)	2	4	(2)	(59)	
Corporatif									
Développement	(29)	(23)	(6)	(27)	(29)	(23)	(6)	(27)	
Administration	(52)	(34)	(18)	(52)	(52)	(34)	(18)	(52)	
Autres dépenses	(24)	(16)	(8)	(53)	(22)	(13)	(9)	(62)	
Total corporatif	(105)	(73)	(32)	(44)	(103)	(70)	(33)	(46)	
Total - BAIIA(A)(1)	502	490	12	3	552	535	17	3	
Résultat net	8	26	(18)	(66)	8	30	(22)	(71)	

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport annuel 2022.





Période de

QUESTIONS

BORALEX 🕀 🤤 🔿 📵

Pour renseignements supplémentaires :

STÉPHANE MILOT

Directeur principal - Relations avec les investisseurs stephane.milot@boralex.com (514) 213-1045

BORALEX Au-delà

*Au-delà*DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



BORALEX.COM